Comment naviguer incognito sur Facebook avec les règles de confidentialité actuelles | Denis JACOPINI



Fin novembre, le réseau social Facebook a annoncé son intention de changer ses conditions d'utilisations, principalement pour permettre un meilleur ciblage publicitaires. Et comme vous ne pourrez pas les refuser -considérant que ceux qui continuent à l'utiliser acceptent de fait la mise à jour- mieux vaut connaître les règles à appliquer pour maîtriser au mieux les nombreuses informations de votre profil.

Atlantico : Le réseau social Facebook a mis à jour ses règles de confidentialité au cours du mois de novembre. En quoi celles-ci sont-elles différentes ?

Emilie Ogez : En effet, courant novembre, Facebook a de nouveau modifié sa politique de confidentialité (pour le meilleur et pour le pire), qu'on peut aborder en trois points. 1. La mise en place de l'espace pédagogique « Privacy Basics » : Facebook a souhaité rassurer les utilisateurs en mettant en place une sorte de tutoriel qui les guide pas à pas sur la modification des paramètres. Ces derniers sont divisés en 3 catégories :

ce qu'on montre aux autres.

comment les autres interagissent avec nous

et ce que nous voyons.

C'est une bonne chose et ce sont de nouveaux efforts consentis par Facebook pour simplifier les paramètres de confidentialité. 2. La mise à jour des conditions d'utilisation, qui seront mises en application le ler janvier 2015 : les conditions d'utilisation de Facebook ont été clarifiées et certains passages reformulés. La politique d'utilisation des données a particulièrement été revue. Et Facebook a décidé d'exploiter de nouvelles données personnelles ; en l'occurrence les localisations de ses utilisateurs. Ainsi, si vous décidez de partager votre position, vous pourrez voir les menus des restaurants à proximité ou le statut de vos amis aux alentours. Les informations relatives aux paiements sont également exploitées par le réseau social.

3. Le ciblage publicitaire plus fin : les annonceurs pourront désormais afficher des publicités adaptées aux habitudes des internautes à l'intérieur de Facebook mais aussi en dehors (sites web des applications de tiers qui ont recours portone aux services Facebook). Prenons un exemple pour bin comprendre ce changement : « Imagine que vous envisagez d'acheter un téléviseur et que vous commencez à faire des recherches sur le Web et dans des applications mobiles. Facebook pourrait alors vous montrer des publicités pour obtenir le meilleur prix ou vous faire connaître d'autres marques à considérer ». C'est une importante évolution mais Facebook reste prudent. Le site propose ainsi à l'utilisateur de savoir pourquoi il reçoit telle ou telle publicité mais aussi de les refuser.

Quelle est la marche à suivre pour assurer la maîtrise de ses données personnelles ?

1. Un bon début est de commencer par cliquer sur « Aperçu du profil en tant que » sous la photo de couverture de votre profil afin de voir comment certains de vos amis ou le « Public (ceux qui ne sont pas amis avec vous) vous voient.

2. Ensuite, passez à la phase « paramétrage » en suivant ces quelques conseils et selon vos souhaits (visibilité importante, limitée, etc.).

Les Photos

Lorsque vous publiez une photo sur Facebook, vous pouvez choisir à qui elle est accessible. Elle est peut être « publique » (et donc visible de tous, sur Facebook et en dehors de Facebook, dans les moteurs de recherche), accessible seulement aux « amis », à vous uniquement (« moi uniquement »), à certains amis (« personnalisé ») ou encore à une liste d'amis que vous aurez créée avant publication. Prenez le temps d'y réfléchir avant de poster ! Si toutefois, vous êtes trompés, rassurez-vous, il est encore possible de changer la visibilité la photo (ainsi que celle des plus anciennes).

En cas d'identification sur une photo, vous avez deux possibilités : retirer la mention (ouvrez la photo, cliquez sur « Options » puis sur « Supprimer l'identification ») ou faire en sorte que la photo n'apparaisse pas dans le journal (en la masquant). Mais vous pouvez aussi décider d'examiner toutes les identifications avant qu'elles n'apparaissent sur Facebook

Statuts

Comme pour les photos, il est possible de choisir à qui chacun de vos statuts est accessible. Certains contenus sont plus privés/intimes que d'autres. Mais c'est à chacun de définir ses une option « Limites ». Sachez par ailleurs qu'il est possible de limiter l'accès à vos anciens statuts Facebook. Cliquez sur « Paramètres », puis « Confidentialité ». Vous trouverez alors une option « Limiter la visibilité des anciennes publications sur votre journal ». Lisez les instructions attentivement avant de vous lancer. En ce qui concerne les identifications, la démarche est la même que pour les photos

Infos personnelles

Il est possible de paramétrer très finement la visibilité de toutes les informations contenues dans son profil (famille et relations, lieux où on a habité, etc.). Par exemple, dans « Emploi et scolarité », pour chaque emploi occupé, vous pouvez très facilement choisir qui peut le voir (cliquez sur « Options » à côté du poste, puis sur « Modifier »). Facebook propose aussi à ses utilisateurs qu'on ne puisse pas les retrouver au moyen d'un numéro de téléphone, d'une adresse e-mail ou encore via les moteurs de recherche (lien vers le profil). Pour activer ces options, allez dans les paramètres de confidentialité puis « Qui peut me trouver avec une recherche ? ».

Groupes / fan pages

Attention à ce que vous postez sur les Pages et dans les groupes de discussion. Les paramètres de confidentialité que nous avons évogués ne concernent que votre profil. Les messages postés sur ces espaces Facebook peuvent être référencés par les moteurs de recherche. Lorsque vous aimez une Page, elle apparaît sur votre profil. Mais si vous souhaitez que cela ne soit pas le cas, c'est possible. Rendez-vous sur votre profil personnel. Sous votre photo de couverture à droite, cliquez sur « Plus » puis sur « Mentions J'aime ». Une page regroupant tous vos favoris s'ouvre alors. En cliquant sur le crayon puis sur « Modifier la confidentialité », vous pourrez choisir qui voit vos mentions J'aime.

Pour les groupes, il est possible de les masquer.

Vous pouvez aussi souhaiter que cette section « Mentions J'aime » ne soit tout simplement pas visible du tout. Dans ce cas, sélectionner « Gérer les sections » dans le menu sous « Plus » et désélectionnez « Mentions J'aime ». Même chose pour les groupes.

Après cette lecture, quel est votre avis ? Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source : http://www.atlantico.fr/decryptage/comment-naviguer-incognito-facebook-avec-regles-confidentialite-actuelles-1927087.html